



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 129233

Texte de la question

Mme Catherine Coutelle attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le traitement de l'autisme en France. La France est le dernier pays du monde à priver les familles du droit de libre choix, en privilégiant la solution d'ordre psychiatrique alors que de nombreux spécialistes français et internationaux de neurobiologie ont démontré qu'il s'agissait en réalité d'un trouble du système nerveux. Parmi les thérapies proposées par les psychiatres et certains psychanalystes, la pratique du « *packing* », qui ne repose sur aucun fondement scientifique, est particulièrement choquante. Consistant à envelopper le patient dans de multiples couches de draps humides tantôt très froids tantôt très chauds, cette méthode a pour objectif, disent-ils, de faire diminuer l'incidence des crises explosives. Il est révoltant que des personnes autistes, particulièrement vulnérables, incapables de donner leur avis et de se défendre, soient encore soumises à ce genre de pratiques dans des établissements financés par l'argent public. Cette approche est contraire aux règles qui s'appliquent à la médecine et qui exigent que les traitements proposés aux patients aient été au préalable soumis à des évaluations scientifiques rigoureuses. À ce titre, elle lui demande d'interdire la pratique du « *packing* » en France.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Coutelle](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129233

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1814

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)